



Frédérique ROLET
Co-secrétaire général SNES
Serge CHABROL
Secrétaire Général SNEP
Jérôme DAMMEREY
SNUEP

à

Monsieur Patrick ALLAL
Conseiller Social
Ministère de l'Education Nationale
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

Paris, le 19 février 2010

Monsieur le Conseiller,

Le SNES, le SNEP et le SNUEP FSU ont examiné avec attention le projet de circulaire de cadrage sur l'accueil, l'accompagnement et la formation des enseignants fonctionnaires stagiaires, notamment dans les parties second degré.

Nous tenons à vous rappeler en préalable que nos organisations syndicales continuent de demander la remise à plat de la réforme de la formation des enseignants.

C'est la seule décision qui serait de nature à offrir une porte de sortie sérieuse à ce dossier crucial. Notre opposition à la suppression des emplois de stagiaires reste intacte, tout comme l'est notre condamnation de la décision ministérielle de confier une classe en responsabilité entière à un étudiant non qualifié pour enseigner.

Nous continuons également à exiger la mise en place de pré recrutements.

L'orientation générale de votre projet confirme les craintes dont nous vous avons fait part à l'oral, à savoir un cadrage réduit au minimum renvoyant l'essentiel aux décisions locales. Cette absence de préconisations nationales fortes, dans la mise en œuvre du continuum de formation, risque d'engendrer des disparités importantes dans les situations et des choix davantage pilotés par des impératifs de gestion plutôt que de formation. Elle compromet enfin gravement le caractère national des plans de formation élaborés dans le cadre des IUFM intégrés aux Universités, tant dans les volumes horaires que les contenus.

L'hésitation entre les stages filés ou groupés aura des conséquences et ne peut être tranchée tardivement; une concertation urgente entre les différents partenaires intervenant dans la formation est nécessaire et le rôle des IUFM (jamais cités dans le projet) doit être réaffirmé.

Au fil du texte, quelques remarques :

- au 1.1 : affirmer que les néo-recrutés pourront faire état de leurs besoins de formation complémentaire est utopique à un moment où ils n'auront pas encore été confrontés aux réalités du métier. Il vaudrait mieux prévoir un temps de regroupement ultérieur.
- au 1.2 : la phrase qui dit que le volume de formation et d'accompagnement sera équivalent à un tiers de l'ORS du corps d'appartenance du stagiaire doit préciser que le maximum de l'ORS doit être de 2/3 de celle de ce corps. Le service ne peut en aucun cas être annualisé et les stagiaires doivent impérativement être exemptés d'heures supplémentaires.

- au 1.3 : non seulement il faut faciliter pour le compagnonnage les emplois du temps du stagiaire et du tuteur mais il est impératif qu'ils soient dans le même établissement; la proximité est exclue.
- au 2.2.1 : la quotité des supports où seront affectés les stagiaires doit être équivalente à l'ORS des stagiaires en fonction de leur corps d'appartenance, la notion de "proche" doit être bannie. Il serait en outre utile de rappeler la notion de maxima de service, ce qui rend possible des situations où ce maximum ne serait pas atteint en fonction de l'horaire des disciplines notamment.

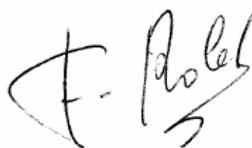
Enfin, dans ce même paragraphe, concernant le remplacement, il est inadmissible que les étudiants de M2 puissent être considérés comme des moyens de remplacement et nous demandons le retrait de cette mention.

Le SNES, le SNEP et le SNUEP FSU estiment donc que non seulement cette circulaire ne règlera rien, mais qu'elle confirme l'irresponsabilité du ministère sur ce dossier de la formation des enseignants, et sa volonté de se décharger totalement de la situation ingérable qui va s'ensuivre, sur les chefs d'établissements et les enseignants.

Au-delà de ces remarques, nous tenons à vous rappeler également que :

- le principe du compagnonnage avait été rejeté comme modalité l'an passé. D'ailleurs, rien de concret n'est proposé à ce jour sur la rémunération des tuteurs (qui devront assumer cette fonction hors de leur temps de service !) ni surtout sur leur formation ;
- il avait été acquis le principe d'une responsabilité de l'université (et donc des IUFM) dans la formation ;
- non seulement un service complet est trop lourd pour un débutant, qui avait parfois déjà du mal avec un mi-temps ; de plus, cette situation ne permet pas un aller-retour pratique/analyse de pratique.
- la participation des tuteurs à l'évaluation du stagiaire ne s'improvise pas et renvoie aux problématiques de formation de ces derniers.

Dans l'attente de vous rencontrer, veuillez agréer, Monsieur le Conseiller, l'assurance de nos salutations distinguées.



Serge CHABROL

Frédérique ROLET

Jérôme DAMMEREY